

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part I

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, JULY 19, 2008

OTTAWA, LE SAMEDI 19 JUILLET 2008

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 9, 2008, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling government publications as listed in the telephone directory or write to Government of Canada Publications, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://canadagazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The on-line PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 9 janvier 2008 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant à : Publications du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi offerte gratuitement sur Internet au <http://gazetteducanada.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

TABLE OF CONTENTS

Vol. 142, No. 29 — July 19, 2008

Government House	2192
(orders, decorations and medals)	
Government notices	2199
Appointments	2203
Parliament	
House of Commons	2214
Commissioner of Canada Elections	2214
Commissions	2216
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	2221
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Index	2231

TABLE DES MATIÈRES

Vol. 142, n° 29 — Le 19 juillet 2008

Résidence du Gouverneur général	2192
(ordres, décorations et médailles)	
Avis du gouvernement	2199
Nominations	2203
Parlement	
Chambre des communes	2214
Commissaire aux élections fédérales	2214
Commissions	2216
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	2221
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Index	2232

GOVERNMENT HOUSE**MILITARY VALOUR DECORATIONS**

The Governor General, the Right Honourable Michaëlle Jean, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Military Valour Decorations as follows:

Medal of Military Valour

CORPORAL MICHEL BEAULIEU, M.M.V.
Ville de La Baie, Valcartier and Québec, Quebec

Corporal Beaulieu was the gunner on board a light armoured vehicle when, on October 5, 2007, during a combat logistic patrol in Afghanistan, the vehicle was severely damaged by an explosive device. Although he was injured and under sustained enemy fire, Corporal Beaulieu dismounted the vehicle and manually engaged the enemy, exposing himself to great peril. His heroic actions contributed to neutralizing the insurgents and saved the lives of many members of his platoon.

Medal of Military Valour

CAPTAIN JOSEPH MAURICE JOCELYN BORDELEAU,
M.M.V., C.D.
Québec and Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Quebec

On September 25, 2007, while under enemy fire in Afghanistan, Captain Bordeleau expertly directed the intervention of the Quick Reaction Force while administering first aid to a critically wounded soldier. In addition to demonstrating leadership and control, Captain Bordeleau's actions saved the life of a fellow soldier.

Medal of Military Valour

CORPORAL YAN DODIER, M.M.V.
Québec and Magog, Quebec

Corporal Dodier was deployed with B Company, 3rd Battalion, Royal 22^e Régiment, in the volatile district of Zharey, in Afghanistan. On November 17, 2007, during an ongoing combat operation, he selflessly drew enemy fire to his position, allowing the members of his platoon to suppress the enemy, which had surrounded and trapped them for several hours.

Medal of Military Valour

MASTER CORPORAL ÉRIK DUBOIS, M.M.V.
Valcartier, Shannon and Pierrefonds, Quebec

On September 27, 2007, despite being wounded during a combat operation, Master Corporal Dubois carried, on his back, a critically wounded comrade over 150 metres of difficult terrain. In addition to assisting the soldier, his actions also enabled the safe withdrawal of his platoon from an enemy kill zone in Afghanistan.

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**DÉCORATIONS DE LA VAILLANCE MILITAIRE**

La gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les décorations de la vaillance militaire suivantes :

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL MICHEL BEAULIEU, M.V.M.
Ville de La Baie, Valcartier et Québec (Québec)

Durant une patrouille logistique de combat en Afghanistan, le 5 octobre 2007, le blindé à bord duquel prenait place le caporal Beaulieu a été gravement endommagé par un engin explosif. Malgré ses blessures, il est descendu du véhicule et a bravé un intense barrage de tirs pour faire feu manuellement sur des cibles ennemies, au péril de sa vie. Son héroïsme a permis de neutraliser les insurgés et de sauver la vie de plusieurs membres de son peloton.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPITAINE JOSEPH MAURICE JOCELYN
BORDELEAU, M.V.M., C.D.
Québec et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)

Le 25 septembre 2007, alors qu'il faisait face aux tirs ennemis en Afghanistan, le capitaine Bordeleau a dirigé de main de maître l'intervention de la Force de réaction rapide, tout en administrant les premiers soins à un soldat grièvement blessé. Outre son leadership et sa maîtrise de la situation, les actions du capitaine Bordeleau ont permis de sauver la vie d'un confrère d'armes.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL YAN DODIER, M.V.M.
Québec et Magog (Québec)

Le 17 novembre 2007, le caporal Dodier a été déployé au sein de la Compagnie B, 3^e Bataillon, Royal 22^e Régiment, dans le district instable de Zharey, en Afghanistan. Afin d'aider les membres de son peloton à repousser l'ennemi qui les encerclait depuis plusieurs heures, il n'a pas hésité à attirer le feu ennemi vers lui pour faire diversion.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL-CHEF ÉRIK DUBOIS, M.V.M.
Valcartier, Shannon et Pierrefonds (Québec)

Malgré des blessures subies lors d'une opération de combat en Afghanistan le 27 septembre 2007, le caporal-chef Dubois a transporté un camarade grièvement blessé sur son dos, sur une distance de plus de 150 mètres et sur un terrain abrupt. Outre l'aide qu'il a apportée à ce soldat, ses actions ont facilité le retrait de son peloton d'une zone de destruction ennemie, et ce, de façon sécuritaire.

Medal of Military Valour

SERGEANT STÉPHANE GIRARD, M.M.V., C.D.
Valcartier, Saint-Jean-Chrysostome and Magpie, Quebec

On October 10, 2007, Sergeant Girard demonstrated leadership and dedication as a mentor to the Afghan National Army. He selflessly exposed himself to enemy fire to better direct the advancing Afghan soldiers, enabling them to take control of a perilous situation and complete their assigned mission.

Medal of Military Valour

WARRANT OFFICER JOSEPH YVES LÉON GONNEVILLE,
M.M.V., C.D.
Valcartier and Saint-Tite, Quebec

On October 23, 2007, during a complex combat operation in the district of Zharey, Warrant Officer Gonneville evacuated two wounded soldiers while under intense fire, and helped to successfully repel a determined enemy, as a member of the Operational Mentor and Liaison team, in Afghanistan.

Medal of Military Valour

WARRANT OFFICER JOSEPH JACQUES STÉPHANE
GRENIER, M.M.V., C.D.
Valcartier, Shannon and Saint-Ligouri, Quebec

Warrant Officer Grenier, then Sergeant, distinguished himself by his valiant conduct under intense fire, when his section was ambushed, in Afghanistan, on September 27, 2007. He selflessly exposed himself to great peril when he engaged the enemy to rescue and evacuate two wounded soldiers, all the while coordinating the tactical withdrawal of his troops. His immediate actions contributed to saving numerous lives.

Medal of Military Valour

WARRANT OFFICER JOSEPH MARIO SYLVAIN
ISABELLE, M.M.V., C.D.
Valcartier, Shannon and Lac-Mégantic, Quebec

On September 24, 2007, during a combat operation in Afghanistan, Warrant Officer Isabelle provided life-saving first aid to seriously injured crewmates after their vehicle was destroyed by an enemy strike. Despite being seriously wounded and completely exposed to enemy fire, he led the successful evacuation of his injured platoon members, while directing a counterattack against the insurgents.

Medal of Military Valour

MAJOR MICHEL LOUIS LAPOINTE, M.M.V., M.S.M., C.D.
Ottawa, Ontario, and Valcartier and Shawinigan-Sud, Quebec

On September 25, 2007, Major Lapointe demonstrated remarkable leadership and courage. He inspired his troops, as well as the members of the Afghan National Police under his command, by

Médaille de la vaillance militaire

LE SERGENT STÉPHANE GIRARD, M.V.M., C.D.
Valcartier, Saint-Jean-Chrysostome et Magpie (Québec)

Le 10 octobre 2007, le sergent Girard a fait preuve de leadership et de dévouement en qualité de mentor de l'armée nationale afghane. Sans hésiter, il s'est exposé aux tirs ennemis pour mieux diriger les soldats afghans qui avançaient, ce qui leur a permis de maîtriser une situation périlleuse et de s'acquitter de la mission qui leur avait été assignée.

Médaille de la vaillance militaire

L'ADJUDANT JOSEPH YVES LÉON GONNEVILLE,
M.V.M., C.D.
Valcartier et Saint-Tite (Québec)

Le 23 octobre 2007, durant une opération de combat complexe dans le district de Zharey, l'adjudant Gonneville, qui agissait comme membre de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan, a évacué deux soldats blessés sous une pluie de tirs et a aidé à repousser avec succès un ennemi acharné.

Médaille de la vaillance militaire

L'ADJUDANT JOSEPH JACQUES STÉPHANE GRENIER,
M.V.M., C.D.
Valcartier, Shannon et Saint-Ligouri (Québec)

L'adjudant Grenier, alors sergent, s'est distingué par sa vaillante conduite sous un feu ennemi intense, lorsque sa section a été prise dans une embuscade en Afghanistan, le 27 septembre 2007. Animé d'un courage exemplaire, il a engagé le combat avec l'ennemi, au péril de sa vie, pour aller secourir et évacuer deux soldats blessés, tout en coordonnant le retrait tactique de ses troupes. Son intervention rapide a permis de sauver de nombreuses vies.

Médaille de la vaillance militaire

L'ADJUDANT JOSEPH MARIO SYLVAIN ISABELLE,
M.V.M., C.D.
Valcartier, Shannon et Lac-Mégantic (Québec)

Le 24 septembre 2007, durant une opération de combat en Afghanistan, l'adjudant Isabelle a administré les soins d'urgence aux membres grièvement blessés de son équipage à la suite d'une attaque contre leur véhicule. Malgré les graves blessures qu'il avait lui-même subies, et en s'exposant au feu ennemi, il a mené avec succès l'évacuation des membres blessés de son peloton, tout en dirigeant la riposte contre les insurgés.

Médaille de la vaillance militaire

LE MAJOR MICHEL LOUIS LAPOINTE, M.V.M.,
M.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario) et Valcartier et Shawinigan-Sud (Québec)

Le 25 septembre 2007, le major Lapointe a fait preuve de leadership et de courage remarquables. Sa réaction rapide à former une force d'intervention ponctuelle pour faire échec à une

quickly forming an ad hoc intervention force to counter a well-coordinated ambush by insurgent forces.

Medal of Military Valour

CORPORAL EDWARD R. G. MORLEY, M.M.V.
Edmonton, Alberta, and Hamilton, Ontario

On September 24, 2007, during a combat operation in Afghanistan, Corporal Morley left his own armoured vehicle to provide first aid to a critically wounded soldier until evacuation was possible. Under the threat of the enemy, he reacted courageously to ensure the survival of a comrade.

Medal of Military Valour

CORPORAL ERIK POELZER, M.M.V.
Edmonton, St. Albert and Hinton, Alberta

On September 24, 2007, during a combat operation in Afghanistan, Corporal Poelzer demonstrated courage and exceptional technical skills by coordinating a vehicle recovery effort through hours of sustained enemy attacks. He continuously exposed himself to great risk while preventing a vital piece of equipment from falling into enemy hands.

Medal of Military Valour

CAPTAIN JOSEPH HUGHES STÉPHANE TREMBLAY,
M.M.V., C.D.
Valcartier, Alma and Shannon, Quebec

Acting as a mentor to the Afghan National Army during his deployment, Captain Tremblay, then Lieutenant, led Afghan soldiers through a combat operation on September 8, 2007, under enemy fire. His leadership and courage inspired his troops to bring the mission to its successful completion.

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

[29-1-o]

MERITORIOUS SERVICE DECORATIONS

The Governor General, the Right Honourable Michaëlle Jean, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Meritorious Service Decorations (military division) as follows:

*Meritorious Service Cross
(military division)*

BRIGADIER-GENERAL LESLIE LAWRENCE FULLER,
M.S.C. (Retired)
Huntsville, Alabama, and Covington, Georgia,
United States of America

Retired Brigadier-General Fuller was deployed as the chief of staff of the International Security Assistance Force (ISAF) Headquarters in Kabul, Afghanistan, from February to August 2004. He was instrumental in the execution of the North Atlantic Treaty

puissante embuscade des forces insurgées a été une source d'inspiration importante pour ses soldats ainsi que pour les membres de la Police nationale afghane sous son commandement.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL EDWARD R. G. MORLEY, M.V.M.
Edmonton (Alberta) et Hamilton (Ontario)

Le 24 septembre 2007, durant une opération de combat en Afghanistan, le caporal Morley a délaissé son véhicule blindé pour se porter au secours d'un soldat grièvement blessé, et ce, jusqu'à leur évacuation. Sous la menace de l'ennemi, il a réagi courageusement pour sauver la vie d'un camarade.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL ERIK POELZER, M.V.M.
Edmonton, St. Albert et Hinton (Alberta)

Le 24 septembre 2007, lors d'une opération de combat en Afghanistan qui a duré plusieurs heures, le caporal Poelzer a coordonné les efforts de récupération d'un véhicule pour éviter que l'ennemi ne s'empare d'une pièce d'équipement essentielle aux opérations. Durant des attaques incessantes l'exposant à de grands dangers, il a démontré des habiletés techniques exceptionnelles et fait preuve de courage.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPITAINE JOSEPH HUGHES STÉPHANE TREMBLAY,
M.V.M., C.D.
Valcartier, Alma et Shannon (Québec)

Agissant comme mentor auprès de l'Armée nationale afghane durant son déploiement, le capitaine Tremblay, alors lieutenant, a dirigé des soldats afghans lors d'une opération de combat qui s'est déroulée le 8 septembre 2007. Sous les tirs ennemis, il a mené la mission à bon terme, s'illustrant par son leadership et son courage.

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[29-1-o]

DÉCORATIONS POUR SERVICE MÉRITOIRE

La gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les décorations pour service méritoire (division militaire) suivantes :

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

LE BRIGADIER-GÉNÉRAL LESLIE LAWRENCE FULLER,
C.S.M. (retraité)
Huntsville, Alabama, et Covington, Georgia,
États-Unis d'Amérique

Le brigadier-général Fuller (retraité) a assumé les fonctions de chef d'état-major du Quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), à Kaboul (Afghanistan), de février à août 2004. Par sa contribution, il a permis à l'Organisation

Organisation's (NATO) intelligence-driven operations and for optimizing the strategic effects of ISAF in Afghanistan. His professional knowledge and exceptional dedication forged the essential relationships between ISAF, international partners and senior leaders of the Afghan government. Brigadier-General Fuller's outstanding performance under demanding circumstances has brought international praise and acclaim to the Canadian Forces and to Canada.

*Meritorious Service Cross
(military division)*

LIEUTENANT-COLONEL JOSEPH ROGER ALAIN
GAUTHIER, M.S.C., C.D.

Valcartier and Dupuy, Quebec, and Ottawa, Ontario

Lieutenant-Colonel Gauthier was deployed as the battle group commander of Joint Task Force Afghanistan, from July 2007 to February 2008. His leadership and strength of character during a critical phase of Afghan development inspired his troops and garnered immeasurable respect from the Afghan and international communities.

*Meritorious Service Cross
(military division)*

BRIGADIER-GENERAL JOSEPH RENÉ MARCEL GUY
LAROCHÉ, O.M.M., M.S.C., C.D.

Valcartier, Boischatel and Saint-Rémi, Quebec

Brigadier-General Laroche commanded Joint Task Force Afghanistan from August 2007 to March 2008. His leadership, determination and vision were central to Canada's mission in Afghanistan, bringing visible progress and enhancing the quality of life of the people of Kandahar province.

*Meritorious Service Cross
(military division)*

CHIEF WARRANT OFFICER JOSEPH GEORGES JEAN
PIERRE MARCHAND, M.M.M., M.S.C., C.D.

Valcartier, Québec and Montréal, Quebec

Chief Warrant Officer Marchand was deployed to Afghanistan as the regimental sergeant major of the 3rd Battalion, Royal 22^e Régiment, from July 2007 to March 2008. Determined and unwavering in his concern for the welfare of his troops, he mentored and led them through difficult and traumatic times. His dedication greatly contributed to the battle group's cohesion, morale and extraordinary success.

*Meritorious Service Cross
(military division)*

MASTER WARRANT OFFICER JOSEPH CHRISTIAN
MICHEL MARIO MERCIER, M.S.C., C.D. (*Posthumous*)

Valcartier, Québec and Sherbrooke, Quebec

Master Warrant Officer Mercier was deployed as company sergeant major from July to August 2007. Displaying leadership and devotion to duty, he prepared his soldiers for the challenges they

du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de mener des opérations axées sur le renseignement et d'optimiser les effets stratégiques de la FIAS en Afghanistan. Sa vaste expertise professionnelle et son dévouement sans bornes ont permis à la FIAS de tisser des liens essentiels avec tous ses partenaires internationaux et avec les hauts dirigeants du gouvernement afghan. Le rendement exceptionnel du brigadier-général Fuller dans des circonstances exigeantes a valu aux Forces canadiennes l'admiration et les félicitations de la communauté internationale.

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

LE LIEUTENANT-COLONEL JOSEPH ROGER ALAIN
GAUTHIER, C.S.M., C.D.

Valcartier et Dupuy (Québec) et Ottawa (Ontario)

De juillet 2007 à février 2008, le lieutenant-colonel Gauthier a été déployé en tant que commandant du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées Afghanistan. Par son leadership et sa grande force de caractère durant une phase critique du développement de ce pays, il a inspiré ses soldats et s'est mérité le respect unanime des communautés afghane et internationale.

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

LE BRIGADIER-GÉNÉRAL JOSEPH RENÉ MARCEL GUY
LAROCHÉ, O.M.M., C.S.M., C.D.

Valcartier, Boischatel et Saint-Rémi (Québec)

Le brigadier-général Laroche a assumé le commandement de la Force opérationnelle interarmées Afghanistan, d'août 2007 à mars 2008. Le leadership dont il a fait preuve ainsi que sa détermination et sa vision ont été d'une importance vitale pour la mission du Canada en Afghanistan, grâce à laquelle les habitants de la province de Kandahar ont pu constater des progrès visibles et une amélioration de leur qualité de vie.

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

L'ADJUDANT-CHEF JOSEPH GEORGES JEAN PIERRE
MARCHAND, M.M.M., C.S.M., C.D.

Valcartier, Québec et Montréal (Québec)

De juillet 2007 à mars 2008, l'adjudant-chef Marchand a été déployé à titre de sergent-major de régiment du 3^e Bataillon, Royal 22^e Régiment, en Afghanistan. Ayant toujours à cœur le bien-être de ses soldats, il n'a jamais failli à sa tâche de les conseiller et de les soutenir lorsque ceux-ci vivaient des expériences difficiles et traumatisantes. Son dévouement a grandement contribué à la cohésion, au moral et au succès extraordinaire du groupement tactique.

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

L'ADJUDANT-MAÎTRE JOSEPH CHRISTIAN MICHEL
MARIO MERCIER, C.S.M., C.D. (*à titre posthume*)

Valcartier, Québec et Sherbrooke (Québec)

L'adjudant-maître Mercier a été déployé à titre de sergent-major de compagnie, de juillet à août 2007. Faisant preuve de leadership et de dévouement, il a préparé ses soldats à faire face

would face in Afghanistan, and inspired them as they went into battle. Sadly, Master Warrant Officer Mercier made the ultimate sacrifice when he succumbed to injuries sustained by an explosion from a roadside bomb.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CORPORAL JULIE MARIE MICHELINE ALAIN, M.S.M.
Valcartier, Saint-Apollinaire and Québec, Quebec

On August 12, 2007, Corporal Alain, a medical technician, displayed exemplary leadership and dedication when she intervened in a mass casualty incident in the Kandahar province of Afghanistan. She assessed and treated numerous complex injuries under extremely difficult conditions and, faced with no alternatives, used procedures normally performed by medical doctors, which undoubtedly contributed to saving many lives.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CHIEF WARRANT OFFICER GILLES ARCAND,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Montréal, Québec, Saint-Marc-des-Carières and
Pont-Rouge, Quebec

Chief Warrant Officer Arcand served as regimental sergeant major of Joint Task Force Afghanistan, from July 2007 to March 2008. His sound advice to senior commanders and coalition counterparts, as well as his inspirational leadership of his troops, contributed to the effectiveness of the task force and enhanced Canada's reputation within the international coalition.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CAPTAIN DENNIE BOURQUE, M.S.M.
Valcartier and Québec, Quebec, and Yarmouth, Nova Scotia

Captain Bourque, then Lieutenant, was deployed as a forward observation officer and air controller with the Operational Mentor Liaison Team, in Afghanistan. From October 29 to November 3, 2007, during a complex and demanding combat operation, he worked well beyond his rank and experience, expertly coordinating aircraft and artillery fire, and minimizing collateral damage alongside the Afghan National Army. His skill allowed for the disruption of insurgent operations, and directly contributed to safeguarding the lives of Canadian and Afghan soldiers.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

COLONEL ANDREW DAVID HAWKESFORD BUDD,
M.S.M.
Brussels, Belgium

Colonel Budd was deployed as chief of operations in the International Security Assistance Force (ISAF) Headquarters in Afghanistan, from February to August 2004. A strategic-level

aux défis qu'ils allaient relever en Afghanistan et a été une source d'inspiration au cours des opérations de combat. Malheureusement, l'adjudant-maître Mercier est décédé à la suite des blessures qu'il a subies lorsqu'une bombe a explosé le long d'une route.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPORAL JULIE MARIE MICHELINE ALAIN, M.S.M.
Valcartier, Saint-Apollinaire et Québec (Québec)

Le 12 août 2007, lors de son intervention à la suite d'un incident ayant fait de nombreux blessés dans la province de Kandahar en Afghanistan, le caporal Alain, une technicienne médicale, a démontré du leadership et un dévouement exemplaire. Après avoir procédé au triage des blessés, elle a traité plusieurs blessures graves, et ce, dans des circonstances extrêmement difficiles. N'ayant d'autre choix, elle a utilisé des procédures normalement exécutées par des médecins, ce qui a indéniablement permis de sauver plusieurs vies.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

L'ADJUDANT-CHEF GILLES ARCAND,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Montréal, Québec, Saint-Marc-des-Carières et
Pont-Rouge (Québec)

L'adjudant-chef Arcand a agi à titre de sergent-major de régiment pour la Force opérationnelle interarmées Afghanistan, de juillet 2007 à mars 2008. Autant par les judicieux conseils qu'il a donnés aux commandants supérieurs et à leurs homologues de la coalition que par son leadership, source d'inspiration pour ses soldats, il a contribué à l'efficacité de la force opérationnelle et a aidé à rehausser la réputation du Canada au sein de la coalition internationale.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPITAINE DENNIE BOURQUE, M.S.M.
Valcartier et Québec (Québec) et Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Le capitaine Bourque, alors lieutenant, a servi en tant qu'officier observateur avancé et contrôleur aérien au sein de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan. Durant une opération de combat complexe et ardue aux côtés de l'Armée nationale afghane, du 29 octobre au 3 novembre 2007, il est allé au-delà du devoir, coordonnant avec brio des tirs d'armes aériennes et d'artillerie, réussissant ainsi à minimiser les dommages collatéraux. Grâce à ses habiletés, les insurgés n'ont pu mener leurs opérations à terme, ce qui a permis de sauver la vie de soldats canadiens et afghans.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE COLONEL ANDREW DAVID HAWKESFORD BUDD,
M.S.M.
Bruxelles, Belgique

Le Colonel Budd a été chef des opérations au quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, de février à août 2004. Visionnaire sur le plan

visionary, he overcame serious obstacles and set the conditions for the successful conduct of voter registration and presidential elections. Throughout this demanding tour in a volatile operational environment, he worked tirelessly and selflessly to enhance intelligence-driven security missions and counter-narcotic activities that were vital to the NATO expansion into northern Afghanistan. Colonel Budd's devotion to duty and relentless effort have brought great honour to the Canadian Forces, to Canada and to NATO.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CORPORAL PIERRE BRÛLÉ JR., M.S.M.
Valcartier, Québec and Trois-Rivières, Quebec

Corporal Brûlé was deployed with the 53rd Engineer Squadron, in Afghanistan, from July 2007 to March 2008. Operating the lead vehicle responsible for detecting mines and roadside bombs, he participated in numerous road-opening missions in areas that were subject to enemy attacks. Despite the ever-present danger, he continually pressed on with his mission under the most challenging circumstances, minimizing the number of potential attacks against friendly forces.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CAPTAIN ROBERT COLBOURNE, M.S.M., C.D.
Valcartier and Québec, Quebec, and Mattawa, Ontario

Captain Colbourne was deployed as a member of the Operational Mentor and Liaison Team, in Afghanistan, from August 2007 to February 2008. While leading attacks or coordinating the evacuation of wounded soldiers, he provided guidance through numerous engagements with the enemy under extremely adverse conditions. His leadership and devotion to duty were an inspiration to the Afghan soldiers, encouraging them to excel during difficult operations.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

MAJOR STEVEN PIERRE DESJARDINS, M.S.M., C.D.
Montréal and Saint-Hubert, Quebec

Major Desjardins was deployed to Afghanistan as the commanding officer of the All Source Intelligence Centre, from July 2007 to March 2008. His expertise and dedication fostered a synergy between units and within his team, which optimized their capabilities as they established new operational concepts and targeting processes. His leadership, perseverance and sound knowledge were instrumental in the provision of relevant and timely information that proved critical to the success of intelligence-driven operations.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CORPORAL PHILIPPE FORTIN, M.S.M.
Valcartier and Québec, Quebec

Corporal Fortin was deployed as a junior mentor to the Afghan National Police, in Afghanistan, from July 2007 to March 2008. He distinguished himself as an effective combat soldier and first

stratégique, il a surmonté de sérieux obstacles et créé des conditions propices au succès de l'inscription des électeurs et des élections présidentielles. Pendant cette affectation exigeante dans un milieu opérationnel instable, il a travaillé avec acharnement et dévouement à l'amélioration des missions de renseignement et des activités antidrogue essentielles à l'expansion de l'OTAN dans le Nord de l'Afghanistan. Le souci du devoir du colonel Budd et son ardeur au travail ont fait grand honneur aux Forces canadiennes, au Canada et à l'OTAN.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPORAL PIERRE BRÛLÉ JR, M.S.M.
Valcartier, Québec et Trois-Rivières (Québec)

De juillet 2007 à mars 2008, le caporal Brûlé a été déployé au sein du 53^e Escadron de génie, en Afghanistan. Aux commandes du véhicule de tête de la patrouille responsable de ratisser les routes à la recherche de mines terrestres et de bombes, il a pris part à de nombreuses missions d'ouverture d'itinéraires dans des régions souvent attaquées par l'ennemi. Malgré le danger toujours imminent, il a poursuivi sa mission sans relâche dans les circonstances les plus pénibles et a pu minimiser le nombre d'attaques potentielles contre les forces amies.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPITAINE ROBERT COLBOURNE, M.S.M., C.D.
Valcartier et Québec (Québec) et Mattawa (Ontario)

Le capitaine Colbourne a été envoyé en mission comme membre de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan, d'août 2007 à février 2008. Appelé à mener des attaques ou à coordonner l'évacuation des blessés, il a dirigé habilement les soldats lors de nombreux combats dans les pires circonstances. En faisant preuve de leadership et de dévouement, il a su inspirer les soldats afghans, les incitant à exceller lors d'opérations difficiles.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE MAJOR STEVEN PIERRE DESJARDINS, M.S.M., C.D.
Montréal et Saint-Hubert (Québec)

Le major Desjardins a été déployé en Afghanistan à titre de commandant du Centre de renseignement toutes sources, de juillet 2007 à mars 2008. Son expertise et son dévouement ont favorisé une synergie entre les unités, ce qui a permis d'optimiser le rendement de son équipe au moment d'établir de nouveaux concepts opérationnels et des processus de ciblage. Son leadership, sa persévérance et ses solides connaissances se sont avérés cruciaux pour la prestation d'information pertinente opportune et, assurant ainsi le succès des opérations de renseignement.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPORAL PHILIPPE FORTIN, M.S.M.
Valcartier et Québec (Québec)

De juillet 2007 à mars 2008, le caporal Fortin a été déployé en Afghanistan, en qualité de mentor junior auprès de la Police nationale afghane. Il s'est distingué comme un soldat de combat

aid attendant, whose calm composure and fortitude served as an inspiration to both his Canadian colleagues and Afghan counterparts. Corporal Fortin's dedication to duty, self-assurance and proven combat skills represent the finest standards of the Canadian Forces.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

CAPTAIN FRÉDÉRIC JEAN, M.S.M.
Montréal and Saint-Lambert, Quebec

Captain Jean was deployed as the battle group intelligence officer of Joint Task Force Afghanistan, from July 2007 to March 2008. His innovativeness extended the boundaries of traditional intelligence collection. In a complex and volatile environment, his resourcefulness resulted in timely and actionable intelligence that proved critical to force protection and combat operations.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

MAJOR MICHEL LOUIS LAPOINTE, M.M.V., M.S.M., C.D.
Ottawa, Ontario, and Valcartier and Shawinigan-Sud, Quebec

Major Lapointe was deployed to Afghanistan as a senior mentor with the Operational Mentor and Liaison Team, in Afghanistan, from August 2007 to February 2008. Initiating a novel and robust training program, he led six police sub-stations into action in a two-week period. His expert management of the police teams resulted in a marked decrease in insurgent activity, which gained the trust of the local population and brought great credibility to this Canadian initiative.

*Meritorious Service Medal
(military division)*

MAJOR PATRICK HENRI GÉRARD HUBERT ROBICHAUD,
M.S.M., C.D.
Valcartier and Rouyn-Noranda, Quebec

Major Robichaud was deployed as the officer commanding C Company of Joint Task Force Afghanistan, from July 2007 to March 2008. Despite heavy casualties, complex terrain and difficult conditions, he successfully led his company through seven major operations and hundreds of patrols. His involvement contributed to increased security and improved conditions in a previously unstable and volatile sector.

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

[29-1-o]

efficace et un excellent secouriste, d'un calme et d'une compassion qui ont été une source d'inspiration autant pour ses homologues canadiens qu'afghans. Le sens du devoir, l'assurance et les compétences du caporal Fortin respectent les normes les plus élevées des Forces canadiennes.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPITAINE FRÉDÉRIC JEAN, M.S.M.
Montréal et Saint-Lambert (Québec)

Le capitaine Jean a été déployé en tant qu'officier de renseignement du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées Afghanistan, de juillet 2007 à mars 2008. Grâce à son ingéniosité, il a pu obtenir, par des méthodes novatrices de recherche, et ce, dans un environnement pourtant complexe et instable, des renseignements pertinents qui se sont avérés d'une importance vitale pour assurer la protection de la force et pour mener des opérations de combat.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE MAJOR MICHEL LOUIS LAPOINTE,
M.V.M., M.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario) et Valcartier et Shawinigan-Sud (Québec)

D'août 2007 à février 2008, le major Lapointe a été affecté en tant que mentor principal auprès de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan. Après avoir lancé un programme de formation novateur et exigeant, il a réussi à mettre sur pied six sous-commissariats de police en deux semaines seulement. L'excellence de sa gestion des équipes policières a engendré une nette diminution de l'activité insurrectionnelle, ce qui a permis de gagner la confiance de la population locale et de hausser la crédibilité de cette initiative canadienne.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE MAJOR PATRICK HENRI GÉRARD HUBERT
ROBICHAUD, M.S.M., C.D.
Valcartier et Rouyn-Noranda (Québec)

Le major Robichaud a été déployé à titre de commandant de la Compagnie C de la Force opérationnelle interarmées Afghanistan, de juillet 2007 à mars 2008. Le nombre élevé de victimes, la complexité du terrain et les conditions difficiles ne l'ont pas empêché de diriger sa compagnie avec succès au cours de sept opérations d'envergure et de centaines de patrouilles. Son implication a permis d'améliorer la sécurité et les conditions dans un secteur où la situation était autrefois instable et précaire.

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[29-1-o]

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD***Notice of consultations on the special agricultural safeguard*

The Government of Canada recently announced that it would fully operationalize the special agricultural safeguard for supply-managed products, available to World Trade Organization (WTO) members under the WTO Agreement on Agriculture. In keeping with this announcement, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) has calculated the 2008 price and volume trigger levels to be used for the operationalization of the safeguard. These triggers have been made available on AAFC's Web site (www.agr.gc.ca/itpd-dpci/technical/ssg_e.htm). Further details on the special agricultural safeguard can also be found on the Web site.

Interested parties are invited to consult this Web site and provide AAFC with any comments or views in respect of the trigger levels before September 1, 2008. AAFC will post final trigger levels to be applied by the Government on its Web site shortly thereafter.

Background on the WTO special agricultural safeguard

One of the achievements of the WTO Agreement on Agriculture in the area of market access was tariffication, i.e. the requirement to convert all non-tariff border measures to tariff-rate quotas (TRQs). Under a TRQ, imports up to a certain level (the quota volume) face a lower (in-quota) tariff, and imports over that volume face a higher (over-quota) tariff. In Canada, TRQs were created for supply-managed products, margarine, pork, beef, veal, wheat, barley, and wheat and barley products.

To enable WTO members to respond to sudden import surges or to significant reductions in import prices for products that were subject to tariffication, the WTO Agreement on Agriculture provides for the use of a special agricultural safeguard. The special agricultural safeguard allows the imposition of a surtax on top of the over-quota tariff if eligible products, as marked in a WTO members' schedules of commitments, are imported in excess of their annual volume triggers, or at a price below their respective price triggers. Annual volume triggers are based on existing market access opportunities, whereas the price triggers are equal to the 1986–1988 reference price for the product concerned.

Canada has reserved the right to use the special agricultural safeguard in respect of all of its over-quota tariff lines, including those tariff lines covering Canada's supply-managed products. The special agricultural safeguard has already been implemented in legislation under section 68 of the *Customs Tariff* and in the safeguard surtax regulations 1995-1, 1995-2 and 1995-3.

Please direct any inquiries or comments to Raphaël Sauvé, Deputy Director, Sectoral Issues and Export Competition, Strategic Trade Policy Division, Negotiations and Multilateral Trade

AVIS DU GOUVERNEMENT**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE***Avis de consultations sur la sauvegarde agricole spéciale*

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé qu'il rendrait complètement opérationnel la sauvegarde agricole spéciale pour les produits sous gestion de l'offre, une mesure accessible aux membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Conformément à cette annonce, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a calculé les niveaux des volumes et des prix de déclenchement pour 2008, lesquels seront employés afin de rendre la sauvegarde spéciale opérationnelle. On peut trouver ces niveaux de déclenchement sur le site Web d'AAC (www.agr.gc.ca/itpd-dpci/technical/ssg_f.htm). Il est aussi possible de trouver de plus amples renseignements sur la sauvegarde agricole spéciale sur ce site.

Les parties intéressées sont invitées à consulter ce site Web pour faire part à AAC de leurs commentaires ou pour émettre leur opinion sur les niveaux de déclenchement avant le 1^{er} septembre 2008. AAC affichera les niveaux de déclenchement finaux à être appliqués par le gouvernement du Canada sur son site Web peu après cette date.

Aperçu de la sauvegarde spéciale pour l'agriculture de l'OMC

Une des réalisations importantes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC est la tarification, c'est-à-dire l'exigence de convertir toutes les barrières non tarifaires en contingents tarifaires. Dans le cadre d'un contingent tarifaire, un taux tarifaire inférieur s'applique aux importations effectuées en deçà d'un certain niveau (le contingent), tandis qu'un taux tarifaire supérieur s'applique aux importations effectuées au-delà de ce niveau (taux hors contingent). Au Canada, des contingents tarifaires ont donc été créés pour les produits soumis à la gestion de l'offre et pour les produits suivants : la margarine, le porc, le bœuf, le veau, le blé, l'orge et les produits du blé et de l'orge.

Afin de permettre aux membres de l'OMC de réagir aux augmentations subites des importations ou aux réductions significatives des prix d'importation des produits qui ont été sujets à la tarification, l'Accord sur l'agriculture de l'OMC prévoit l'utilisation de la sauvegarde agricole spéciale. Cette protection permet d'imposer une surtaxe en plus des droits hors contingent si les importations des produits éligibles — identifiés comme tels dans la liste d'engagements du membre de l'OMC concerné — excèdent, en quantité, leurs volumes de déclenchement respectifs, ou si leurs prix s'avèrent inférieurs à leurs prix de déclenchement respectifs. Les volumes de déclenchement annuels sont fondés sur les possibilités d'accès aux marchés existantes, tandis que les prix de déclenchement sont égaux aux prix de référence de 1986-1988 pour chaque produit concerné.

Le Canada s'est réservé le droit d'utiliser la sauvegarde agricole spéciale pour toutes ses lignes tarifaires hors contingent, y compris les lignes tarifaires qui couvrent les produits sous gestion de l'offre. La sauvegarde agricole spéciale a été mise en œuvre en vertu de l'article 68 du *Tarif des douanes* et des règlements sur la surtaxe de sauvegarde de 1995-1, 1995-2 et 1995-3.

Veuillez adresser vos demandes ou vos commentaires à Raphaël Sauvé, Directeur adjoint, Enjeux sectoriels et Concurrence à l'exportation, Division de la politique commerciale stratégique,

Policy Directorate, Agriculture and Agri-Food Canada, 613-759-7745 (telephone), 613-759-6011 (fax), sauver@agr.gc.ca (email), 930 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1A 0C5.

July 19, 2008

YAPRAK BALTACIOĞLU
Deputy Minister

[29-1-o]

Direction des négociations et des politiques de commerce multilatéral, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 613-759-7745 (téléphone), 613-759-6011 (télécopieur), sauver@agr.gc.ca (courriel), 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5.

Le 19 juillet 2008

Le sous-ministre
YAPRAK BALTACIOĞLU

[29-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of Part 7, Division 3, of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, Permit No. 4543-2-04331 is approved.

1. *Permittee*: Department of Public Works and Government Services, Quebec Region.

2. *Type of Permit*: Permit to load or dispose of dredged material.

3. *Term of Permit*: Permit is valid from September 16, 2008, to April 14, 2009. The Permittee may modify the duration of the permit with the written approval of the Department of the Environment.

4. *Loading Site(s)*: Dredging area of the access channel of the commercial basin of the Cap-aux-Meules Harbour, 47°22.47' N, 61°51.11' W (NAD83), as described in Figure 3-1 entitled "Localisation des stations d'échantillonnage et des zones de dragage" of the document entitled "Dragage d'entretien du chenal d'accès de Cap-aux-Meules, Examen préalable" published by Transport Canada in September 2006. The commercial basin of the Harbour is not included in the loading sites. The Permittee may modify the loading site with the written approval of the Department of the Environment.

5. *Disposal Site(s)*:

(a) Disposal Site CM-7B, 47°22.17' N, 61°49.04' W (NAD83); and

(b) Access channel of the commercial basin of the Cap-aux-Meules Harbour, 47°22.47' N, 61°51.11' W (NAD83).

6. *Route to Disposal Site(s)*:

(a) Most direct navigational route from the loading site to the disposal site. The disposal site is located approximately 3 km southeast of the Cap-aux-Meules Harbour; and

(b) Not applicable.

7. *Equipment*: Hydraulic shovel, crane equipped with a clamshell dredge, towed scow, steel beam or scraper blade.

8. *Method of Disposal*:

(a) Dredging will be carried out using a hydraulic shovel or a crane equipped with a clamshell dredge, and dumping will be carried out using a towed scow; and

(b) Levelling of the seabed by a steel beam, scraper blade, or hydraulic shovel.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Avis est par les présentes donné que le permis n° 4543-2-04331 est approuvé conformément aux dispositions de la partie 7, section 3, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999).

1. *Titulaire* : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Région du Québec.

2. *Type de permis* : Permis de charger ou d'immerger des matières draguées.

3. *Durée du permis* : Le permis est valide du 16 septembre 2008 au 14 avril 2009. Le titulaire pourra modifier la durée du permis avec l'approbation écrite du ministère de l'Environnement.

4. *Lieu(x) de chargement* : Aire de dragage du chenal d'accès du bassin commercial du havre de Cap-aux-Meules, 47°22,47' N., 61°51,11' O. (NAD83), telle qu'elle est définie dans la figure 3-1 intitulée « Localisation des stations d'échantillonnage et des zones de dragage » du document intitulé « Dragage d'entretien du chenal d'accès de Cap-aux-Meules, Examen préalable » publié par Transports Canada en septembre 2006. Le bassin commercial du havre n'est pas inclus dans le lieu de chargement. Le titulaire pourra modifier le lieu de chargement avec l'approbation écrite du ministère de l'Environnement.

5. *Lieu(x) d'immersion* :

a) Lieu d'immersion CM-7B, 47°22,17' N., 61°49,04' O. (NAD83);

b) Chenal d'accès du bassin commercial du havre de Cap-aux-Meules, 47°22,47' N., 61°51,11' O. (NAD83).

6. *Parcours à suivre* :

a) Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. Le lieu d'immersion est situé à environ 3 km au sud-est du havre de Cap-aux-Meules;

b) Sans objet.

7. *Matériel* : Pelle hydraulique, grue munie d'une benne preneuse, chalands remorqués, poutre d'acier ou lame racleuse.

8. *Mode d'immersion* :

a) Dragage à l'aide d'une pelle hydraulique ou d'une grue munie d'une benne preneuse et immersion à l'aide de chalands remorqués;

b) Nivelage du fond marin au moyen d'une poutre d'acier, d'une lame racleuse ou d'une pelle hydraulique.

9. *Rate of Disposal*: As required by normal operations.

10. *Total Quantity to Be Disposed of*: Not to exceed 38 000 m³ scow measure.

11. *Material to Be Disposed of*: Dredged material consisting of gravel, sand, silt, clay, or colloids.

12. *Requirements and Restrictions*:

12.1. It is required that the Permittee report in writing to the Regional Director, Environmental Protection Operations Directorate, Department of the Environment, Quebec Region, 105 McGill Street, 4th Floor, Montréal, Quebec H2Y 2E7, 514-496-6982 (fax), immersion.dpe@ec.gc.ca (email), at least 48 hours prior to the first disposal operation pursuant to this permit.

12.2. The Permittee shall submit a written report to the Regional Director, identified in paragraph 12.1, within 30 days from the expiry of the permit. This report shall include the *Register of Disposal at Sea Operations* mentioned in paragraph 12.5 and contain the following information: the total quantity and type of material disposed of pursuant to the permit, the dates on which the loading and disposal activities occurred, and the equipment used for disposal operations.

12.3. It is required that the Permittee admit any enforcement officers designated pursuant to subsection 217(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* to any platform, place, ship, aircraft, or other structure directly related to the loading or disposal at sea referred to under this permit, at any reasonable time throughout the duration of this permit.

12.4. A copy of this permit must, at all times, be kept aboard any vessel involved with the disposal operations.

12.5. The Permittee must complete the *Register of Disposal at Sea Operations* as provided by the Department of Environment. This register must, at all times, be kept aboard any vessel involved with the disposal operations and be accessible to enforcement officers designated under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

12.6. The Permittee must signal the Canadian Coast Guard station at Rivière-au-Renard immediately before leaving the port to begin disposal operations at the disposal site. The Permittee must record these communications in the register mentioned in the previous paragraph.

12.7. The Permittee shall mark out the disposal site with buoys for the entire duration of disposal operations.

12.8. The loading or disposal at sea referred to under this permit shall not be carried out without written authorization from the Permittee.

12.9. The fee prescribed by the *Ocean Dumping Permit Fee Regulations (Site Monitoring)* shall be paid by the Permittee in accordance with those Regulations.

ALAIN GOSSELIN
Environmental Stewardship
Quebec Region

On behalf of the Minister of the Environment

[29-1-o]

9. *Quantité proportionnelle à immerger* : Selon les opérations normales.

10. *Quantité totale à immerger* : Maximum de 38 000 m³ mesurés dans le chaland.

11. *Matières à immerger* : Matières draguées composées de gravier, de sable, de limon, d'argile ou de colloïdes.

12. *Exigences et restrictions* :

12.1. Le titulaire doit aviser, par écrit, le Directeur régional, Direction des activités de protection de l'environnement, Ministère de l'Environnement, Région du Québec, 105, rue McGill, 4^e étage, Montréal (Québec) H2Y 2E7, 514-496-6982 (télécopieur), immersion.dpe@ec.gc.ca (courriel), au moins 48 heures avant le début de la première opération d'immersion effectuée en vertu du présent permis.

12.2. Le titulaire doit présenter un rapport écrit au directeur régional, dont les coordonnées figurent au paragraphe 12.1, dans les 30 jours suivant la date d'expiration du permis. Ce rapport doit inclure le *Registre des opérations d'immersion en mer* dont il est fait mention au paragraphe 12.5 et contenir les renseignements suivants : la quantité totale et le type de matières immergées en conformité avec le permis, les dates de chargement et d'immersion ainsi que le matériel utilisé pour les opérations d'immersion.

12.3. Le titulaire doit permettre à tout agent de l'autorité désigné en vertu du paragraphe 217(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* de procéder à la visite de toute plate-forme et de tout lieu, navire, aéronef ou autre ouvrage directement reliés au chargement ou à l'immersion en mer visés aux termes du permis, et ce, à toute heure convenable pendant la durée du permis.

12.4. Une copie du présent permis doit être gardée en tout temps à bord du navire chargé des opérations d'immersion.

12.5. Le titulaire doit compléter le *Registre des opérations d'immersion en mer* fourni par le ministère de l'Environnement. Ce registre doit être gardé en tout temps à bord du navire chargé de l'immersion durant les opérations et être accessible aux agents de l'autorité désignés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

12.6. Le titulaire doit communiquer avec la station de la Garde côtière canadienne de Rivière-au-Renard immédiatement avant de quitter le port pour effectuer un déversement au lieu d'immersion. Le titulaire devra consigner cette communication au registre dont il est fait mention au paragraphe précédent.

12.7. Le titulaire du permis doit baliser de façon permanente le lieu d'immersion pendant toute la durée des travaux.

12.8. Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion en mer désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

12.9. Le titulaire doit payer le droit prescrit en vertu du *Règlement sur les prix à payer pour les permis d'immersion en mer (surveillance des sites)*.

L'intendance environnementale
Région du Québec
ALAIN GOSSELIN

Au nom du ministre de l'Environnement

[29-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999***Significant New Activity Notice No. 15092***Significant New Activity Notice**

(Section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*)

Whereas the Minister of the Environment and the Minister of Health have assessed information in respect of the substance Alkanoic acid, dihydroxy-,2-alkyl esters;

Whereas the substance is not on the *Domestic Substances List*;

And whereas the Ministers suspect that a significant new activity in relation to the substance may result in the substance becoming toxic under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*,

Therefore, the Minister of the Environment indicates, pursuant to section 85 of that Act, that subsection 81(4) of the same Act applies with respect to the substance in accordance with the Annex.

JOHN BAIRD
Minister of the Environment

ANNEX**Information Requirements**

(Section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*)

1. In relation to the substance Alkanoic acid, dihydroxy-,2-alkyl esters, a significant new activity is

- (a) manufacturing it in Canada in any quantity; or
- (b) importing, distributing, using or selling it in Canada, in any quantity, for any activity other than for use as a lubricant additive for engine oils.

2. A person that proposes a significant new activity set out in this Notice for this substance shall provide to the Minister of the Environment, at least 90 days prior to the commencement of the proposed significant new activity, the following information:

- (a) a description of the proposed significant new activity in relation to the substance;
- (b) the information specified in Schedule 4 of the *New Substances Notification Regulations (Chemicals and Polymers)*;
- (c) the information specified in item 8 of Schedule 5 to those Regulations;
- (d) the information specified in item 11 of Schedule 6 to those Regulations; and
- (e) where the proposed significant new activity in relation to the substance would lead to direct, repeated or prolonged human exposure, the information specified in item 10 of Schedule 6 to those Regulations.

3. The above information will be assessed within 90 days after the day on which it is received by the Minister of the Environment.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)***Avis de nouvelle activité n° 15092***Avis de nouvelle activité**

(Article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*)

Attendu que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé ont évalué les renseignements dont ils disposent concernant la substance Dihydroxyalcanoate de 2-alkyle;

Attendu que la substance n'est pas inscrite sur la *Liste intérieure*;

Attendu que les ministres soupçonnent qu'une nouvelle activité relative à la substance peut rendre celle-ci toxique en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*,

Pour ces motifs, le ministre de l'Environnement assujettit, en vertu de l'article 85 de cette loi, la substance au paragraphe 81(4) de la même loi, conformément à l'annexe ci-après.

Le ministre de l'Environnement
JOHN BAIRD

ANNEXE**Exigences en matière de renseignements**

(Article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*)

1. À l'égard de la substance Dihydroxyalcanoate de 2-alkyle, une nouvelle activité est :

- a) sa fabrication au Canada, peu importe la quantité en cause;
- b) son importation, sa distribution, son utilisation ou sa vente au Canada, peu importe la quantité en cause, pour toute activité autre que son utilisation comme additif lubrifiant dans les huiles à moteur.

2. Une personne ayant l'intention d'utiliser cette substance pour une nouvelle activité prévue par le présent avis doit fournir au ministre de l'Environnement, au moins 90 jours avant le début de la nouvelle activité proposée, les renseignements suivants :

- a) la description de la nouvelle activité proposée à l'égard de la substance;
- b) les renseignements prévus à l'annexe 4 du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)*;
- c) les renseignements prévus à l'article 8 de l'annexe 5 de ce règlement;
- d) les renseignements prévus à l'article 11 de l'annexe 6 de ce règlement;
- e) lorsque la nouvelle activité proposée à l'égard de la substance mène à une exposition humaine directe, répétée ou prolongée, les renseignements prévus à l'article 10 de l'annexe 6 de ce règlement.

3. Les renseignements ci-dessus seront évalués dans les 90 jours suivant leur réception par le ministre de l'Environnement.

EXPLANATORY NOTE

(This explanatory note is not part of the Significant New Activity Notice.)

A Significant New Activity Notice is a legal instrument issued by the Minister of the Environment pursuant to section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. The Significant New Activity Notice sets out the appropriate information that must be provided to the Minister for assessment prior to the commencement of a new activity as described in the Notice.

Substances that are not listed on the *Domestic Substances List* can be manufactured or imported only by the person who has met the requirements set out in sections 81 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. Under section 86 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, in circumstances where a Significant New Activity Notice is issued for a new substance, it is the responsibility of every person who transfers the physical possession or control of the substance to notify all persons to whom the possession or control is transferred of the obligation to comply with the Significant New Activity Notice, and of the obligation to notify any new activity and all other information as described in the Notice. It is the responsibility of the users of the substance to be aware of and comply with the Significant New Activity Notice, and to submit a Significant New Activity notification to the Minister prior to the commencement of a significant new activity associated with the substance. However, as mentioned in subsection 81(6) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, a Significant New Activity notification is not required when the proposed new activity is regulated under an Act or regulations listed on Schedule 2 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

A Significant New Activity Notice does not constitute an endorsement from Environment Canada of the substance to which it relates, or an exemption from any other laws or regulations that are in force in Canada and that may apply to this substance or activities involving the substance.

[29-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

OFFICE OF THE REGISTRAR GENERAL

*Appointments**Name and position/Nom et poste*

Beauregard, Rémy
International Centre for Human Rights and Democratic Development/Centre
international des droits de la personne et du développement démocratique
President/Président

Berthiaume, David
Canada Foundation for Sustainable Development Technology/Fondation du
Canada pour l'appui technologique au développement durable
Director/Administrateur

Bossenmaier, Greta
Department of Foreign Affairs/Ministère des Affaires étrangères
Associate Deputy Minister/Sous-ministre délégué

Business Development Bank of Canada/Banque de développement du Canada
Directors of the Board of Directors/Administrateurs du conseil d'administration
Hayward, Brian
Lee, Henry King Sing

NOTE EXPLICATIVE

(La présente note explicative ne fait pas partie de l'avis de nouvelle activité.)

Un avis de nouvelle activité est un document juridique publié par le ministre de l'Environnement en vertu de l'article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. L'avis de nouvelle activité indique les renseignements qui doivent, avant le début de la nouvelle activité décrite dans l'avis, parvenir au ministre pour qu'il les évalue.

Les substances qui ne sont pas inscrites sur la *Liste intérieure* ne peuvent être fabriquées ou importées que par la personne qui satisfait aux exigences de l'article 81 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Lorsqu'un avis de nouvelle activité est publié pour une substance nouvelle, la personne qui transfère la possession matérielle ou le contrôle de la substance doit aviser tous ceux à qui elle en transfère la possession ou le contrôle, de l'obligation qu'ils ont aux termes de l'article 86 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* de se conformer à l'avis de nouvelle activité et de déclarer toute nouvelle activité et toute autre information décrite dans l'avis. Il incombe également aux utilisateurs de la substance de prendre connaissance de l'avis de nouvelle activité et de s'y conformer, ainsi que d'envoyer une déclaration de nouvelle activité au ministre avant le début d'une nouvelle activité associée à la substance. Il est à noter que le paragraphe 81(6) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* précise qu'une déclaration de nouvelle activité n'est pas requise lorsque la nouvelle activité proposée est réglementée par une loi ou un règlement inscrit à l'annexe 2 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Un avis de nouvelle activité ne constitue ni une approbation d'Environnement Canada à l'égard de la substance à laquelle il est associé, ni une exemption à l'application de toute autre loi ou de tout autre règlement en vigueur au Canada pouvant également s'appliquer à la substance ou à des activités connexes l'impliquant.

[29-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

*Nominations**Order in Council/Décret en conseil*

2008-1134

2008-1161

2008-1307

2008-1166

2008-1165